



Présents : Mesdames ABADIE, CAZENAVE, DELFINI, FRITZ, GARRIGUES, MARTELOZZO, POUJAL, SAVARD, RUBIO.

Messieurs BRISARD, CANDIARD, DASSIEU, GOUZY, KLIMACEK, RAGOT, SUEL, KLEIN-MEYER.

Excusés ayant donné procuration : Monsieur BERILLE-DAUBA donne procuration à Monsieur PERIN.

Absents/Excusés n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Madame DELFINI Véronique.

Début de séance : 20h50

1. Vote et approbation du compte-rendu du mercredi 5 novembre

Nous rajouterons la remarque de Monsieur RAGOT envoyé par mail.

Vote pour l'approbation du compte-rendu du 04/11/2020 : Unanimité

2. Délibération de la tarification pour les repas pendant les vacances scolaires pour l'année 2020/2021

Pendant les vacances scolaires, nous faisons une refacturation du coût des repas à la CCGT. Le coût est passé de 3 à 5 € l'an dernier pour compenser la mise à disposition de l'agent communal. Précision : Pujaudran est la seule commune de la Gascogne Toulousaine à préparer intégralement les repas avec une cuisinière.

Vote pour la tarification pour les repas pendant les vacances scolaires pour l'année 2020/2021 : Unanimité

3. Délibération pour les frais de participation aux écoles 2018/2019

Les frais de participation aux écoles correspondent à la part des autres communes pour participer aux frais de scolarité des enfants de leur commune inscrits dans les écoles du village. En 2018-2019, il y avait Monferran-Savès, Lias, Isle-Jourdain et Razengues. Il y a eu un litige entre l'ancienne municipalité et la mairie de Lias qui voulait connaître le détail de sa facturation. Le Trésor Public a tranché et Pujaudran a dû appliquer une nouvelle facturation. Le tarif est donc passé de 950€ par enfant à 769,86€ pour 169 enfants scolarisés. Les détails ont été envoyés par à tous les conseillers.

Vote pour les frais de scolarité 2018/2019 : Unanimité



4. Délibération pour les frais de participation aux écoles 2019/2020

Ces frais sont de 927,93€ parce qu'il y a moins d'enfants, 135 enfants scolarisés.

Vote pour les frais de participation 2019/2020 : Unanimité

5. Convention pour le portage de repas

Il faut signer une Convention avec chacune des communes concernées.

Dans les dépenses à mutualiser avec les autres communes, la charge du personnel communal de Pujaudran qui n'avait pas été prise en compte dans l'ancienne convention a été rajoutée.

La facturation est en cours.

La commune de Pujaudran va donc récupérer toute l'année 2020 sur la facturation de tous les bénéficiaires des autres communes (ce qui représente plus de la moitié des bénéficiaires) ainsi que la part mutualisée de l'agent qui n'était pas facturé auparavant. Cette nouvelle convention s'appliquera donc également pour l'année 2021.

Questions de Françoise POUJAL : Combien de repas sont préparés ? Est-ce qu'il sera possible d'en préparer plus ?

Réponse de Madame la Maire : Les demandes d'adhésion avaient été stoppées le temps de régulariser la situation et elles pourront rouvrir.

Question de Françoise POUJAL : Quel est le statut de Paul PAPAIS ?

Réponse de Madame la Maire : Il est stagiaire.

Question de René PERIN : Pourquoi embauche-t-on une personne à la retraite pour remplacer Marc quand il est en congés ou absent ?

Réponse de Madame la Maire : La personne qui le remplace était là avant Marc. Elle connaît donc le fonctionnement. Mais le conseil pourra se concerter à ce sujet s'il le souhaite.

Question d'Audrey GARRIGUES : N'y a-t-il pas une erreur avec le tribunal administratif ? Il est localisé à Pau.

Réponse de Madame la Maire : Nous dépendons bien du Tribunal administratif de Pau.

Vote pour la Convention : Unanimité

6. Délibération pour l'achat de l'aire de jeu de l'école maternelle

Il n'y a plus d'aire de jeu depuis l'année dernière dans la cour de l'école maternelle.

Madame la Maire qui avait annoncé en conseil municipal que c'était une priorité cette année a donc proposé au conseil l'achat d'une aire de jeu. Le choix s'est porté sur le moins cher.

Nous avons la possibilité faire la pose mais Madame la Maire préfère et propose que ce soit fait par un professionnel pour des questions de sécurité.

Vote pour l'achat de l'aire de jeu de l'école maternelle : Unanimité



7. Questions diverses

a. Nuisances/frelons asiatiques

Question d'Audrey GUARRIGUES : Quelle est l'attitude de la mairie par rapport aux nids de frelons asiatiques chez des particuliers ? Par rapport aux incivilités ?

On ne s'attarde pas sur la personne qui a les frelons asiatiques dans son jardin qu'il n'entretient pas. Il faut réfléchir à une posture en général.

Réponse de Madame la Maire : Si une infraction est constatée, la Mairie doit envoyer un recommandé au propriétaire pour l'informer de l'infraction et du temps imparti pour la corriger. Et pour lui dire que si rien n'est fait la mairie agira et enverra la facture au propriétaire.

Précision de Philippe RAGOT : Seul le Préfet peut intervenir dans les propriétés privées.

Question de Philippe RAGOT : Peut-on faire un arrêté par rapport à l'obligation de défricher ?

Réponse de Madame la Maire : s'il n'y en a pas, nous en ferons un avec toutes les nuisances : feu, nuisances sonores...

Philippe RAGOT et Daniel DASSIEU vont aller voir le propriétaire.

Question de Philippe RAGOT : Peut-on demander à la Préfecture quelles sont les directives envers les frelons asiatiques ?

Réponse de Madame la Maire : Nous appellerons le cabinet de la Préfecture.

Question de Sophie CAZENAVE : Il y a beaucoup de rats dans la plaine et un particulier voudrait savoir si la mairie va faire quelque chose ou peut-on demander aux particuliers de traiter.

Question d'Audrey GARRIGUES : Peut-on en parler dans le bulletin municipal ?

Réponse de Madame la Maire : oui bien sûr, avec toutes les autres nuisances. Dans l'immédiat nous pouvons faire une sensibilisation et communiquer sur le site. Rémy BRISARD va s'en occuper.

b. Lotissement communal

Madame la Maire a signé deux compromis de vente et une option a été posée lundi pour le dernier terrain en vente.

c. Achat de masques pour les écoles

La municipalité offre deux masques par enfant.

Ils sont arrivés ce jour, mercredi 2 décembre et seront distribués demain par les enseignants. Ils seront accompagnés par un mot.

d. Essaim d'abeilles à l'école

Il y avait un gros essaim d'abeilles dans le local technique de l'école maternelle.

e. Réunion COMAT

Elle a été annulée.



f. Cuisinière

Julien KLIMACEK et Madame la Maire ont rencontré une cuisinière dans le cadre des contrats PEC.

Question de Julien KLIMACEK : Est-ce la cuisinière actuelle peut bénéficier d'un contrat PEC ?

Précision de Madame la Maire : A priori oui, mais. Le contrat PEC ne peut excéder 12 mois et l'aide financière se porte uniquement sur 20h. Donc aucune prise en charge au-delà des 20h. Il faut être inscrit à Pole Emploi, avoir moins de 26 ans ou plus de 24 mois de chômage.

Vous pouvez la partager avec tous vos contacts et sur tous les supports l'annonce diffusée au centre de gestion.

Thomas CANDIARD a envoyé l'annonce à tout le Conseil.

g. Eglise

Question de Jean-Sébastien KLEIN-MEYER : L'église semble être peu fréquentée. Comment faire pour la faire vivre plus ?

Réponse de Nathalie SAVARD : Tout événement à l'intérieur doit faire l'objet d'une autorisation au diocèse même si les bâtiments sont communaux.

Nous avons eu l'idée de proposer au foyer d'y faire les cours de chant.

Question de Jean-Sébastien KLEIN-MEYER : Y a-t-il des offices ?

Réponse de Nathalie SAVARD : Oui il y en a 1 fois tous les 2 mois.

Question de Françoise POUJAL : A qui sont les tableaux et tout ce qu'il y a dans l'église ?

Réponse de Nathalie SAVARD : Ils sont à la mairie. Nathalie a envoyé un mail. C'est le compte-rendu de son rendez-vous avec Aurelio MARTINRE et Monsieur MARSOL, Conservateur délégué des antiquités et objets d'art du Gers.

Monsieur MARSOL a fait un état des lieux et un recensement de l'église.

Il faut s'occuper des 2 tableaux classés. : Il faut les remettre avec un système pour qu'ils puissent s'aérer.

Il va se renseigner sur le tableau qui est tombé. Ce serait un don de Victor Capoul au prêtre de l'époque.

=>Peut-on le faire classer ?

Il demande aussi à ce que l'église soit ouverte une fois par semaine au moins.

Question de Françoise POUJAL : Quel est le montant des travaux ?

Réponse de Nathalie SAVARD : il y en a pour 18 000€ rien pour la toiture. Un architecte des bâtiments de France doit venir.

Question de Françoise POUJAL : L'église est-elle classée ou peut-on la classer ?

Réponse de Nathalie SAVARD : Non. On pourrait peut-être classer l'escalier qui monte au clocher et peut-être le tableau tombé.

Question de Françoise POUJAL : Est-ce que l'évêché donne ?

Réponse de Nathalie SAVARD : Non

Question de Madame la Maire : Françoise, ne peut-on pas demander aux Compagnons du devoir de venir voir ?

Réponse de Françoise POUJAL : oui



h. Stage école maternelle

Madame la Maire annonce avoir signé une convention pour la venue d'une stagiaire au sein de l'école maternelle pour valider un CAP Petite Enfance.

i. Réunion avec CCGT PEEJ

Madame la Maire annonce qu'elle a provoqué une réunion avec la CCTG sur la mise à disposition du personnel communal non remboursé.

Tout va être remboursé avec une rétroactivité de 1 an et demi de salaire (depuis l'été 2019).

j. KPMG

Questions de Philippe RAGOT : Peut-on avoir le document que KPMG a présenté lors de la restitution de l'audit ?

Que faire des projets prévus ?

Réponse de Madame la Maire : Oui pour le document. Madame la Maire propose une réunion le 13 janvier à 19h30 pour travailler sur les projets.

Madame la Maire propose également qu'un groupe de travail « Finances » qui de var se réunir une fois par mois minimum. Madame la Maire créé un groupe WhatsApp à cet effet.

Sont intéressés : Audrey GARRIGUES, Françoise POUJAL, Martine MARTELOZZO, Muriel ABADIE, René PERIN, Philippe RAGOT, Nathalie SAVARD et peut-être Cyril SUEL.

k. Mur du cimetière et chemin de Secouris

Nous avons validé les devis.

l. Téléthon

Il y aura un stand Téléthon ce vendredi pour vendre des objets. Il y aura aussi une cagnotte.

On peut étaler les manifestations Téléthon jusqu'en février. Nous ferons au moins les derniers marchés jusqu'à Noël.

Exceptionnellement, nous aurons le droit de mettre de la musique parce que la SACEM est partenaire de l'AFM Téléthon. Cependant la musique est gratuite si on n'a pas plus de 320€ de dépenses. Au-delà, 50% sont reversés au Téléthon.

m. Action boîte à chaussures

Précision d'Audrey GARRIGUES : Véronique DROUOT, enseignante de l'école élémentaire a fait un mail pour demander aux enfants de sa classe d'apporter un des éléments de la liste et les enfants constitueront eux-mêmes les boîtes.

Précision de Muriel ABADIE : Cette même enseignante participe à une opération de parrainage de livre pour les enfants défavorisés. Les parrains financent des livres qui seront distribués à ces enfants.



DU 02 DÉCEMBRE 2020

Date de la convocation 27-11-2020

Conseillers municipaux en exercice: 19

Votants : 19 Présents : 18 Procurations : 1

n. Fresque

Chaque classe a proposé un nom pour la fresque. Ce sera à Amandine URRUTY.

Voici les propositions :

- Souvenirs
- Enfance
- La renarde masquée
- Portrait
- L'enfant sans nom
- La petite fille artiste
- La fille au carnaval

La séance est levée à 22h30, signé et approuvé par le secrétaire de séance

Signé et approuvé par le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Madame la Maire

ABADIE Muriel

